

L'école et la reproduction

Si la famille et l'héritage semblent devoir produire des statuts sociaux « assignés » et expliquer ainsi les tendances à l'immobilité, l'institution scolaire, lorsqu'elle est ouverte à tous, semble construite pour permettre de développer les « dons » ou le « mérite » individuel et donner, par les titres décernés au vu de performances réalisées dans certaines conditions d'égalité, les moyens d'acquérir des statuts sociaux qui peuvent différer de ceux de la famille d'origine, favorisant ainsi la mobilité sociale.

Dès lors que la socialisation des individus se fait à la fois dans la famille et dans l'école, cette question renvoie à celle de l'articulation de ces deux formes de socialisation. Une bonne partie des travaux de sociologie de l'éducation (en particulier ceux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron¹) a consisté à montrer que cette articulation était fort variable selon les catégories sociales. L'école ne libère guère des détermi-

nismes sociaux de la « naissance », car la culture qu'elle diffuse et en fonction de laquelle elle porte ses jugements, bien que spécifique, est plus proche de celle des classes supérieures que des autres. Même si elle s'adresse de la même manière à tous, ses messages sont reçus inégalement, et les sanctions qu'elle décerne selon ses propres critères tendent à retraduire dans l'ordre scolaire des différences sociales qui lui préexistent. L'effet global ne serait pas de substituer un mode de classement (scolaire, fondé sur le mérite) à un autre (social, fondé sur la naissance), mais de légitimer le classement social en le retraduisant dans d'autres modalités. L'école participerait ainsi d'autant mieux à la reproduction de l'ordre social qu'elle le ferait de manière déniée, à l'insu de ses propres agents. ■

Dominique Merllié, « La mobilité sociale », dans *Les Grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, 2009.

3a. Quels éléments constituent les « coûts » liés à la poursuite des études ?

3b. Quels éléments constituent les « gains » liés à la poursuite des études ?

3c. En quoi le milieu d'origine apprécie-t-il différemment ces coûts et ces gains ?

On peut [selon Raymond Boudon] expliquer les inégalités scolaires par le simple jeu des choix rationnels des individus à chaque palier d'orientation. [...] Les individus se définissent d'abord par leurs « choix », structurés autour de trois dimensions :

- d'abord, l'évaluation par les individus des risques encourus à chaque palier d'orientation en fonction de la valeur scolaire de l'élève. Un élève faible prend plus de risque à choisir une filière sélectives qu'un élève scolairement fort.
- ensuite, les coûts liés à la formation choisie. Ces coûts dépendent pour l'essentiel de la durée des études. Mais le coût relatif de ces études est d'autant plus important que le niveau socio-économique des familles est faible ;
- enfin, le bénéfice escompté en cas de réussite, gain en salaire et position sociale.

[Plus les paliers d'orientation sont tardifs dans un système scolaire donnée, plus les choix seront tardifs et moins les inégalités seront marquées.

G. Felouzis, « les inégalités scolaires », PUF, 2014.

1a. Quel pourrait-être le rôle de l'Ecole en matière de mobilité sociale ?

1b. Quelle est sa fonction réelle d'après l'auteur ?

1c. De quelle manière l'Ecole joue-t-elle ce rôle ?

2a. Pourquoi parler d'"héritiers" ?

2b. Quel est le contenu de l'héritage ?

2c. Quelle est alors la fonction de l'Ecole dans la reproduction sociale ?

1. Classes, stratification et mobilité sociales
- 1.3. Comment expliquer la mobilité sociale ?
- 1.3.2. Deux approches du rôle de l'Ecole

La légitimation des inégalités sociales

Dans *Les Héritiers* (1964) puis *La Reproduction* (1970), P. Bourdieu et J.-C. Passeron ont montré par quels processus le système scolaire exerçait un rôle de sélection scolaire aux dépens des classes populaires. Les étudiants issus des classes aisées bénéficient de privilèges sociaux qui favorisent leur réussite. Ce sont surtout les aspects culturels de cet « héritage » qui sont les plus déterminants. Le système scolaire disposant d'une autonomie relative, les propriétés sociales des « héritiers », en particulier leur « capital culturel » (qui leur ouvre les voies de la réussite scolaire), sont transformées par l'école en titres scolaires, contribuant ainsi à masquer la reproduction des rapports sociaux de domination. L'école remplit sa fonction de légitimation en transformant les inégalités sociales en inégalités présentées comme naturelles (de dons, d'aptitudes, de goûts).

Parmi les indicateurs de ces inégalités culturelles, le niveau de diplôme des parents et le plus souvent utilisé, mais le niveau culturel des ascendants et de la famille étendue est également à prendre en compte (P. Bourdieu parlera alors des différences d'« ancienneté du capital »). Ces privilèges culturels peuvent se traduire également par un niveau inégal d'information sur l'école et son fonctionnement et par des inégalités liées aux lieux de résidence qui procurent des avantages culturels et des stimulations différentes. Cet « héritage culturel » dont bénéficient les élèves issus des classes dominantes est constitué de savoirs, mais également de manières, de savoir-faire, de goûts, de rapports à l'école et à la culture, c'est-à-dire d'aptitudes que le sens commun met au compte d'aptitudes naturelles et de dons.

Marlaine Cacouault-Bitaud, Françoise Œuvrard, *Sociologie de l'éducation*, Repères, La Découverte, 2009.

Synthèse :

- 1) résumez la thèse de Pierre Bourdieu par un schéma de causalité
- 2) Résumez par une équation le comportement stratégique familial évoqué par Raymond Boudon.

Final : Re-visualiser le reportage de France deux en l'interprétant avec les deux théories.